

## **L'été arrive... un point sur les niveaux d'alerte du Plan national canicule**

Météo France, Santé publique France (SpF), en lien avec la Direction générale de la santé (DGS), veillent et alertent quotidiennement sur les risques de survenue de fortes chaleurs.

### **Niveau 1 - veille saisonnière**

- Le niveau 1 - veille saisonnière correspond à une couleur verte sur la carte de vigilance météorologique.
- Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 15 septembre de chaque année. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1er juin ou prolongée après le 15 septembre.
- Vérification des dispositifs opérationnels, mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire, dispositif et ouverture de la plate forme téléphonique nationale : **0 800 06 66 66**.

### **Niveau 2 - avertissement chaleur**

- Le niveau 2 - avertissement chaleur est une phase de veille renforcée.

### **Niveau 3 - alerte canicule**

- Sur la base de la carte de vigilance météorologique de Météo-France (vigilance orange), **les préfets de départements peuvent déclencher le niveau 3 - alerte canicule.**
- La décision de déclencher le niveau 3 - alerte canicule prend en compte, le cas échéant, la situation locale (niveau de pollution, facteurs populationnels de type grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
- A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place.

### **Niveau 4 - mobilisation maximale**

- Le niveau 4 - peut être activé en cas de vigilance météorologique rouge.
- Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.